



Plan d'aménagement local
PLAN D'AFFECTATION DES ZONES
PLAN DES ÉLÉMENTS MODIFIÉS

PAZ N° 1 : Vue d'ensemble

Date: 30.09.2021 Format: 73 x 89 cm Dessin / SIG: MapInfo 19.0.1 Données cadastrales diffusées par: GEOSUD SA Echelle: 1:7500
Ingenieurs-géomètres - Châtel-St-Denis - Bulle - Romont, N° Aut.: 020 / 09.01.01 / 000

Mis à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

n° du2021

Adopté par le Conseil Communal de La Verrière

le:

Le Syndic Le Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

le:

Le Conseiller d'Etat Directeur

artefact urbanisme
Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35, artefact.urbanisme@bluewin.ch, artefact.urbanisme.ch

LÉGENDE

MISE EN ZONE AGRICOLE
X SUPPRESSION D'UN ÉLÉMENT

ZONES D'AFFECTATION

- ZONE DE VILLAGE (ZV-A) (avec limite du périmètre)
- ZONE DE VILLAGE (ZV-B) (avec limite du périmètre)
- ZONE RÉSIDENTIELLE À FAIBLE DENSITÉ (ZRFD)
- ZONE RÉSIDENTIELLE À MOYENNE DENSITÉ (ZRMD)
- ZONE MIXTE (ZM)
- ZONE ARTISANALE (ZART)
- ZONE LIBRE (ZL)
- ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (ZIG)
- ZONE SPÉCIALE
- AUTRES ZONES
- ZONE AGRICOLE

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

PÉRIMÈTRES SUPERPOSÉS

- PÉRIMÈTRES D'AMÉNAGEMENT DE DÉTAILS (PAD) / PIED-OUBOURGIERE
- PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES
- PÉRIMÈTRES À PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
- PÉRIMÈTRES DE DÉGAGEMENT AU SEIN DE LA ZV-A
- PÉRIMÈTRES ENVIRONNANTS DU SITE CONSTRUIT
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE LA NATURE
- PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PAYSAGE
- BOISEMENTS HORS FORÊTS PROTÉGÉS SELON L'ART. 22 LPMAT (AU SEIN DE LA ZONE À BÂTIR)
- Suppression des PED
- Ajout d'un PAD
- Adaptation des périmètres aux limites parcellaires
- BÂTIMENTS À MAINTENIR
- BÂTIMENTS MODULES
- BÂTIMENTS NON CONFORMES
- BÂTIMENTS NON CADASTRÉS
- BÂTIMENTS NON SOUMIS AU RESPECT DE L'IBUS SELON L'ART. 80.4. RELATEC
- BIENS CULTURELS PROTÉGÉS
- CATÉGORIE 1
- CATÉGORIE 2
- CATÉGORIE 3
- CHEMIN VS CATÉGORIE 2

AUTRES PRESCRIPTIONS

- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE / DISTANCE DE CONSTRUCTION À LA FORÊT
- DISTANCE MINIMALE DE CONSTRUCTION À LA LIMITE DE L'ESPACE NÉCESSAIRE AUX COURS D'EAU
- SENS D'ORIENTATION DES FAÎTES OBLIGATOIRE
- PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

SECTEURS SUPERPOSÉS

- LIMITE DE L'ESPACE NÉCESSAIRE AUX COURS D'EAU ET LARGEUR MINIMALE
- Mise à jour des données

DANGER DE CRUES

- Degré de danger élevé
- Degré de danger moyen
- Degré de danger faible
- Degré de danger résiduel
- Degré de danger indicatif

DANGER D'INSTABILITÉ DE TERRAIN

- Degré de danger moyen
- Degré de danger faible
- Degré de danger indicatif

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITES POLLUÉS
- COURS D'EAU, ÉTANGS
- AIRE FORESTIÈRE
- LIMITE COMMUNALE

